L’association Cay Lau Nancy

ORGANISE LE

**VIDE GRENIER QUARTIER BRABOIS**

VANDOEUVRE LES NANCY DE 08H30 À 18H00

**Conditions : Voir règlement complet au verso**

Particuliers uniquement

Pas d’inscription le jour même

Emplacement fixe 5m x 3m = 10 euros (6 euros habitants du Quartier)

Accueil des exposants de 06h30 à 08h30

Accès unique haut de la Rue de Franche Comté

Retour de votre bulletin de participation **au plus tard le 10 juin**

**Habitants du quartier Brabois, vous pouvez** **réserver un emplacement spécifique**,

Attention dans ce cas, merci de nous retourner votre coupon **au plus tard le 10 JUIN 2023**

**Contacter l’association Cay Lau Nancy** :

Email : Contact@caylau-nancy.fr

**Tél :** 07 66 13 78 89 en journée

**Adresse :** 31 rue de Franche Comté 54500 Vandoeuvre les Nancy

****

BULLETIN DE PARTICIPATION

**A renvoyer ou à déposer au plus tard le Samedi 10 juin 2023**

à **Cay Lau Nancy** 31 rue de Franche Comté, 54500 Vandoeuvre Les Nancy

**Nom – Prénom :**

**Adresse :**

**Code Postal : …………………….Ville :**

**Adresse mail :**

*Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée à votre adresse mail une fois traitée*

**Téléphone :**

**Nombre d’emplacements souhaités : Total : …………..€**

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE : Joindre à ce bulletin**

 **Copie recto/verso de votre carte d’identité ou permis de conduire**

 **Votre règlement par chèque bancaire à l’ordre de “Cay Lau Nancy”, ou en liquide.**

**Règlement Vide Grenier Quartier Tourtel**

1. Le vide grenier est ouvert aux particuliers seulement ;
2. Le vide grenier est ouvert pour le déballage à tout exposant ayant effectué son paiement ;
3. Les exposants inscrits ne pouvant être présents le jour du vide grenier ne seront pas remboursés des frais d’inscription ;
4. Les frais d’inscription s’élèvent à : **10 €uros** l’emplacement de 5m x 3m (participants extérieurs au quartier de Brabois) et **6 €uros** l'emplacement de 5m x 3m (Habitants du quartier Brabois)
5. Les emplacements sont attribués aléatoirement par les organisateurs avant l'arrivée des exposants, sauf habitant, l’emplacement sera placé devant chez soi ;
6. Un seul véhicule entrant par stand de 5 m. **(aucun véhicule ne reste sur place après la mise en place du stand) ;**
7. Le vide grenier est ouvert au public de 8h30 à 18h00. **L’accueil des exposants débute à 6h30 ;**
8. Pour des raisons de sécurité les exposants n’étant pas présents au plus tard à 8h30 perdront le bénéfice de leur réservation d’emplacement ;
9. Les participants s’engagent à ne vendre que des objets personnels et d’occasion
10. Tout objet présentant un caractère pornographique, xénophobe, raciste ou antisémite est interdit à la vente, la vente d’arme est interdite ainsi que la vente d’alcool et d’animaux ;
11. La vente de produits alimentaires est interdite. Buvette et restauration seront assurées par les organisateurs ;
12. Toute personne est tenue de respecter la propreté des lieux et chaque exposant doit veiller à laisser son emplacement en ordre. Aucun invendu ne pourra être abandonné sur place. En cas de non-respect, interdiction de participation aux prochains vides-greniers ;
13. L'accès pour le remballage se fera à partir de 17h00. **Toute circulation de véhicule sera interdite sur la zone du vide-grenier entre 8h30 et 17h00 ;**
14. Les objets exposés demeurent sous l’entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. L’association organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation ;
15. Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu’eux ou leur étal pourrait causer ;
16. L’association organisatrice n’encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu’ils soient, que l’exposant pourrait subir à la dégradation volontaire ou non du matériel qu’il expose ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant ;
17. Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l’association organisatrice et acceptent le règlement présent ;
18. Aucun remboursement ne sera consenti après la date limite d'inscription, ni pour cause d'intempéries survenant dans la journée de manifestation. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation pour cause exceptionnelle ;
19. Les exposants seront tenus au respect des éventuelles consignes sanitaires Ministérielles liées à l’épidémie COVID-19.

---------------------------------------------------------------------------------------

Votre bulletin au recto est à renvoyer ou déposer au plus tard le samedi 10 juin 2023